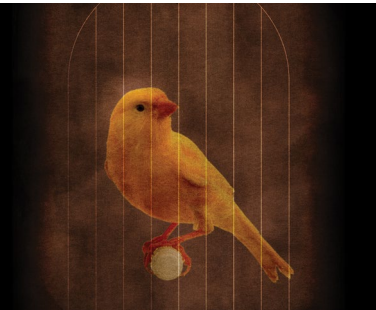


JOUR DE DEUIL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS



Le 28 avril aura lieu le Jour de deuil des travailleuses et travailleurs, un moment pour honorer la mémoire des gens qui ont perdu la vie au travail. Cette journée est pour nous l'occasion de réfléchir à l'importance de la santé et de la sécurité au travail et de renouveler nos démarches pour prévenir les blessures et les décès au travail.

Cette année, nous déplorons la perte de quatre membres de la famille du SCFP :

Micheal Adams, SCFP 4705, Ontario

Dennis Lo, SCFP 718-05, Colombie-Britannique

Sara Sarabosing, SCFP 561-01, Colombie-Britannique

Jean-Eudes Doiron, SCFP 1190, Nouveau-Brunswick

Leurs décès nous rappellent cruellement les risques auxquels les travailleuses et travailleurs sont confrontés au quotidien ainsi que l'urgence de renforcer la sécurité dans tous les milieux de travail.

En tant que syndicalistes, nous avons la responsabilité de poursuivre la lutte pour protéger les travailleuses et travailleurs. Tout le monde doit connaître les **quatre droits du travail** qui figurent dans toutes les lois sur la santé et la sécurité au pays :

1. Droit de refuser un travail considéré comme dangereux jusqu'à ce qu'une enquête soit menée
2. Droit de participer à la prise de décision concernant la sécurité du travail et de signaler les dangers
3. Droit à l'information concernant tout danger en milieu de travail qui est susceptible de causer un préjudice et sur la manière de prévenir ce préjudice
4. Droit de ne pas subir de représailles pour avoir exercé l'un ou l'autre des droits précédents ou pour avoir respecté une exigence d'une loi en matière de santé et de sécurité

La sécurité au travail est une responsabilité collective. Les employeurs doivent écouter leur personnel et trouver, de pair avec lui, des solutions aux problèmes de santé et de sécurité. Les comités de santé et de sécurité jouent également un rôle de premier plan dans ce processus en rassemblant les employeurs et

des employé(e)s pour discuter des mesures à prendre afin d'améliorer la sécurité au travail et de résoudre les problèmes dès qu'ils apparaissent.

Bien entendu, ce processus ne sera pas sans embûches. Il peut arriver qu'une réunion soit annulée ou que des travailleuses et travailleurs aient l'impression que leur opinion ne compte pas. Nous devons continuer d'agir pour que nos droits soient respectés et que nos préoccupations en matière de sécurité soient prises au sérieux.

Nous devons également nous rappeler que la santé et la sécurité au travail ne se limitent pas à la protection physique : elles englobent aussi le bien-être mental. Pour assurer la sécurité en milieu de travail, il est donc essentiel de cultiver un climat favorable à la santé mentale.

En ce Jour de deuil des travailleuses et travailleurs, rappelons-nous les raisons pour lesquelles nous devons défendre la santé et la sécurité au travail. Que cette journée soit l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons faire pour nous protéger et protéger nos collègues, et de nous engager à rendre nos milieux de travail plus sécuritaires pour tout le monde. Ainsi, nous honorerons la mémoire des collègues que nous avons perdu(e)s et veillerons à construire un avenir où tout le monde reviendra sain et sauf du travail.

Le SCFP propose de nombreuses ressources pour en apprendre plus sur la santé et la sécurité au travail et sur les droits des travailleuses et travailleurs :

scfp.ca/commandes/affiche-jour-de-deuil

scfp.ca/commandes/signet-jour-du-deuil

scfp.ca/trousse-de-ressources-du-comite-de-sante-et-de-securite

scfp.ca/fiches-dinformation-sante-et-securite

scfp.ca/trousse-en-sante-mentale

scfp.ca/trousse-de-prevention-de-la-violence-0

scfp.ca/commandes/affiche-faites-un-rapport

scfp.ca/commandes/affiche-vos-quatre-droits